



PLUS NATURE,
PLUS VIVANT
ENVIRONNEMENT

Document d'appui pour répondre à l'appel à
manifestation d'intérêt

« *Les 64 fantastiques* »

La démarche

9 juillet 2020

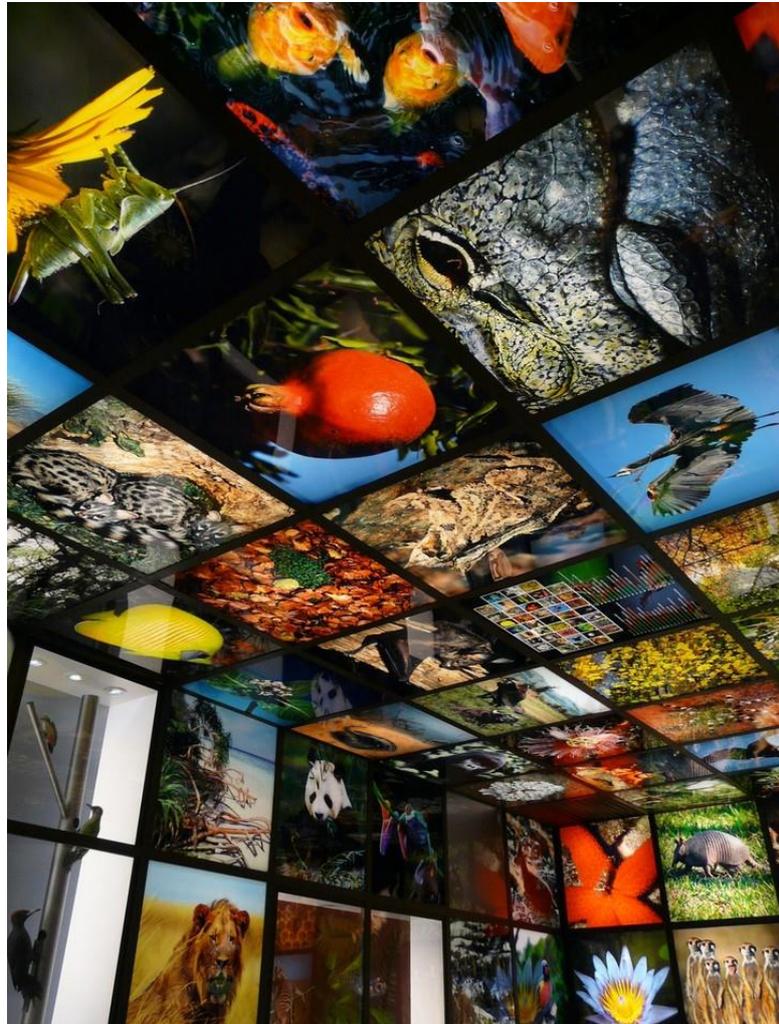
Sommaire

1/ La biodiversité : c'est quoi ?.....	3
2/ La seule véritable montagne atlantique de France	4
3/ Un territoire positionné comme vigie pour la biodiversité en Europe	5
4/ Une diversité biologique bien réelle.....	6
5/ Un territoire marqué par des espèces uniques au monde	7
7/ S'appuyer sur les espaces pour sauvegarder les espèces.....	9
8/ Une action pérenne en direction de la biodiversité	11
9/ Des initiatives prometteuses pour sauver notre patrimoine naturel.....	13
10/ D'un patrimoine commun à la notion de responsabilité	14
11/ Vers une démarche originale	15
11/ La liste «ESPÈCES 64».....	17
12/ La liste «ESPÈCES 64» en chiffres.....	18
13/ La stratégie adoptée	20
A) Plan Stratégique de Redéploiement du réseau des Espaces Naturels Sensibles	20
B) Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt	21
Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt	21
Conditions-socles à remplir	21
Porteurs de projets éligibles.....	22
Projets éligibles	22
Durée du projet	23
Accompagnement	23
Calendrier	23
Critères de sélection	24
C) Recherche de synergie avec les autres partenaires.....	24

1/ La biodiversité : c'est quoi ?

La biodiversité est un terme qui traduit la diversité des espèces, la diversité génétique au sein d'une même espèce, des écosystèmes mais aussi l'ensemble des liens tissés entre toutes les formes de vie sur terre que ce soit pour l'alimentation, l'échange de services...

Régulièrement, les spécialistes qui observent la faune et la flore nous révèlent que la diversité des formes de vie sur terre et en mer, marque un très net recul, qui fait dire à certains que nous sommes en train de vivre une sixième extinction des espèces que la planète ait connu au cours de son histoire. De nombreuses espèces disparaissent en raison de la surexploitation des ressources, de la destruction des habitats naturels, des effets palpables du changement climatique. Cette disparition s'effectue à un rythme beaucoup plus rapide que ce qui a été observé lors des précédentes extinctions.



La diversité des espèces est essentielle à la vie sur terre, notamment pour l'homme. On parle souvent du rôle de pollinisateur des insectes permettant la production de fruits et de légumes nécessaires à notre alimentation de tous les jours mais il existe bien d'autres exemples.

Face à ce constat inquiétant, la France s'est engagée officiellement à réduire l'érosion de la biodiversité. En 1994 d'abord, en ratifiant un accord international dit de la Convention de la Diversité Biologique. En 1999 ensuite, en établissant une stratégie nationale pour la biodiversité qui décline une série d'actions jusqu'en 2020. En 2016 enfin, en promulguant une loi dite de reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages.

2/ La seule véritable montagne atlantique de France

Le territoire des Pyrénées-Atlantiques est la seule véritable montagne atlantique de France et de ce fait, présente des caractéristiques particulières que n'ont pas d'autres secteurs. Les nuages venant de l'océan produisent des précipitations conséquentes à l'origine d'un réseau très dense de cours d'eau de très bonne qualité où s'expriment des espèces disparues ailleurs (écrevisse à pattes blanches, moule perlière...). La proximité de l'océan permet aussi de profiter de températures adoucies durant l'hiver et l'été permettant l'expression des formes de vie sur une période plus allongées dans l'année.

Le département des Pyrénées-Atlantiques est l'un des 3 départements en France à présenter tous les gradients d'écosystèmes depuis les sommets enneigés à 3 000 m jusqu'à l'océan et même une fosse abyssale à plus de 1 000 m de profondeur.

C'est aussi un des rares départements à pouvoir agir sur le cycle de l'eau dans son ensemble puisque les sources et l'embouchure se situent sur le même territoire.

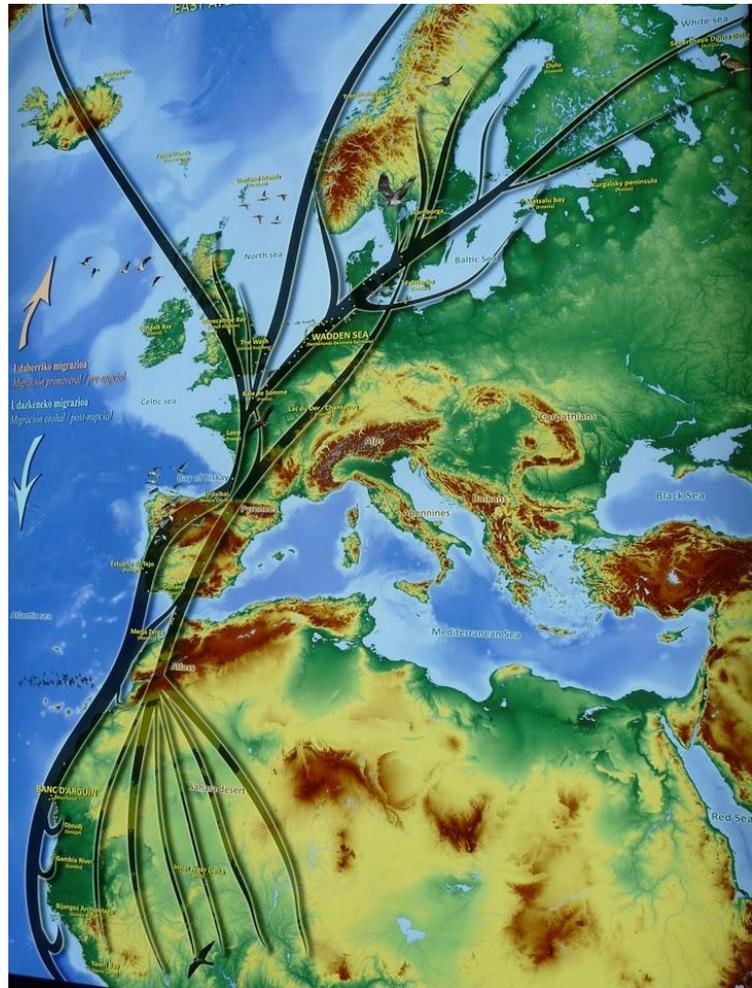


Piémont pyrénéen vu de la lagune de Ciboure D. Domec ©

3/ Un territoire positionné comme vigie pour la biodiversité en Europe

Etant donné son originalité, les scientifiques se sont intéressés depuis fort longtemps à ce territoire. Songez qu'avec l'avènement du chemin de fer, les botanistes de Paris, Bordeaux ou Toulouse venaient herboriser dans les barthes autour de Bayonne. Des savants, à l'instar du genevois Pyramidus de Candolle, sont venus en expédition dans les Pyrénées. Sur l'océan, les travaux du marquis de Follin sont à l'origine de la création du musée de la mer de Biarritz.

Ce territoire est fortement ancré au monde de par les migrations animales d'oiseaux (de Sibérie en Afrique subsaharienne), de papillons (d'Aragon en Angleterre), de poissons... Le département est donc un endroit stratégique où les naturalistes se sont postés pour suivre dans le temps, l'évolution des espèces. Durant l'automne, depuis 46 ans, les cols basques sont surveillés au moment de la migration des oiseaux afin de révéler des tendances. Le musée de la mer suit les populations d'oiseaux de mer et



Couloirs de migration des oiseaux paléarctiques



les cétacés du golfe de Gascogne depuis 42 ans et mesure les effets du réchauffement climatique en mer. Migradour comptabilise les remontées de poissons migrateurs depuis plusieurs décennies. Hegalaldia soigne des animaux depuis 20 ans et atteste, chaque jour, des dysfonctionnements de notre environnement. Ces chroniques uniques représentent une véritable vigie de la biodiversité en Europe.

4/ Une diversité biologique bien réelle

La diversité de la faune et de la flore n'est pas ici une vue de l'esprit. Pour ne prendre que la végétation, songez que le département compte à ce jour près de 2 301 espèces de flore (dite vasculaire) alors qu'un département français en compte en moyenne 1 800 ! Pour les mieux lotis : 2 700 espèces dans les Alpes Maritimes, 2 400 en Corse, 1 450 espèces pour l'ensemble de la région Ile de France.

	Monde	Europe	France métro.	Ex. Aquitaine	PA	ENS
Papillons, dont :			5534			
Rhopalocères	16 000	415	251	250	133	89
Libellules (pan crustacés)	6500		96	76	70	62
Amphibiens dont :	7302	85	43	21	21	15
Urodèles	400	36	12	7	5	4
Anoures	5 000	44	20	16	16	11
Reptiles, dont	10038	151	45	20	20	13
Serpents	3 000	37	12	9	9	7
Tortues dont :	300	8	8	3	3	2
Tortues palustres	272	2	3	3	3	2
Lézards	3 000	73	19	9	8	4
Oiseaux dont :	10425	951	592	439		249
statut "nicheurs"	10 234		284	198	145	100
oiseaux marins	291	60	44	35	22	10
Mammifères	5515	349	157	100	88	61
dont chiroptères	1232	43	34	26	26	22

Sur le plan de la faune, les Pyrénées-Atlantiques présentent une diversité non moins spectaculaire. En témoignent ces chiffres : 90/157 mammifères différents de France, 26/34 espèces de chauves-souris, 21/43 amphibiens, 20/45 reptiles. Si l'on compare avec un autre département représentatif : le Finistère compte 57 espèces de mammifères, 19 chiroptères, 12 d'amphibiens, 8 reptiles.

Géographiquement, certaines communes concentrent un patrimoine naturel exceptionnel. C'est le cas surtout en montagne ainsi que sur la frange côtière. Ustaritz est une commune où il est possible d'être en contact avec plus de 54 mammifères différents soit 30% des espèces françaises. Uzein rassemble 66% des libellules présentes en France, Urrugne près 30% des espèces végétales! Sare et ses grottes concentre 30% des espèces de chauves-souris visibles en France. Les montagnes de Cize comptent la plus grande diversité de micro-mammifères de l'ex-Aquitaine (21/24).

5/ Un territoire marqué par des espèces uniques au monde

Historiquement, la chaîne des Pyrénées a constitué la partie terminale de l'avancée des glaciers, chassant devant eux des espèces. Il y a 20 000 ans, notre territoire était très différent. Alors qu'à Bordeaux, la calotte glaciaire se disloquait, notre territoire était lui couvert d'une steppe parcourue par des vents froids et constants. Les glaciers ont joué un rôle de rouleau compresseur détruisant toute forme de vie sur leur passage. Songez plutôt : l'Angleterre ne compte pratiquement pas d'espèce endémique. Les plantes et les animaux, chassés par l'avancée des glaciers, sont venus se réfugier dans le sud de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne). Cette zone, aujourd'hui baignée par un climat méditerranéen, constitue l'un des 34 points chauds (hot spots) de biodiversité dans le monde. Il se trouve que les Pyrénées-Atlantiques se positionnent juste sur la marge de ce refuge.

Lorsque le climat s'est réchauffé, les glaciers ont reculé vers le pôle Nord et les espèces préférant le froid sont restées ici, montant en altitude, en se reproduisant en vase clos, produisant ainsi des espèces dites endémiques. Ce fut le cas par exemple de l'isard et du chamois, qui ne sont autre qu'une même espèce initiale ayant évolué, l'une dans les Pyrénées et l'autre dans les Alpes. Autrement dit, nous avons là des espèces qui ne vivent qu'ici dans le monde. C'est le cas pour beaucoup d'espèces à faible capacité de déplacement comme les vers de terre, les mollusques, les poissons (chabot de l'Adour, vairon basque), les amphibiens (grenouille des Pyrénées, vipère de Séoane), les micro-mammifères (campagnol basque)...



La petite centaurée : plante endémique dont il ne reste plus qu'une station dans le monde

6/ Une érosion du vivant moins rapide qu'ailleurs, mais à l'œuvre

En Europe, selon la Commission européenne, 42% des mammifères indigènes, 43% des oiseaux, 45% des papillons et 52% des poissons d'eau douce sont menacés d'extinction.

En France, ce sont 14% des espèces de mammifères, 32% des oiseaux nicheurs, 24% des reptiles, 23% des amphibiens, 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, 15% de la flore vasculaire et 17% des espèces d'orchidées sont menacées.

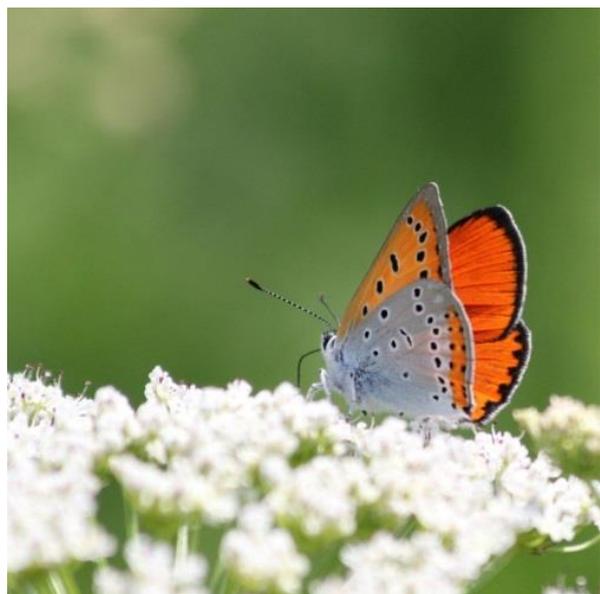
En Aquitaine, c'est une espèce sur quatre qui risque de disparaître : 6% des mammifères non volants, 23 % des chiroptères (chauve-souris), 40% des oiseaux, 15% des libellules, 21% des papillons de jour, 32% des amphibiens et des reptiles, 14% des poissons d'eau douce sont menacés.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, 11% des espèces animales et 5% des espèces végétales sont menacées de disparition à plus ou moins brève échéance, ce qui place le territoire dans une situation plus préservée.

Pourtant, si l'on remonte l'histoire, plusieurs espèces ont disparu du territoire départemental. Les plus connues sont : la baleine des basques suite aux chasses homériques du 19^{ème} siècle, le bouquetin des Pyrénées consécutivement à une chasse sportive, le lézard ocellé subissant les attaques des chats domestiques. Sur le littoral, entre 2008 et 2018, les botanistes ne retrouvent plus 23 des 77 espèces considérées comme patrimoniales en raison de l'urbanisation, de l'érosion marine, de la surfréquentation. Une chance, ces espèces n'ont pas disparu de la terre mais se sont repliées parfois ailleurs, en Espagne par exemple.

Le diagnostic doit toutefois être nuancé. C'est moins le nombre d'espèces que le nombre d'individus au sein d'une même espèce qui se réduit et qui est la véritable source d'inquiétude car elle compromet les chances de reconquête, faute de diversité génétique. En France (source ONB, 2016), le constat fait apparaître une régression d'un quart (23 %) des populations d'oiseaux communs les plus sensibles aux dégradations des écosystèmes entre 1989 et 2015. C'est même près de la moitié (- 46 %) pour les populations de chauves-souris entre 2006 et 2014.

Quelques exemples locaux pour nous convaincre. Le grand tétaras a perdu 40 km de son aire géographique en 40 ans. Parmi les 48 couples de gypaètes barbus, 12 sont situés sur les Pyrénées-Atlantiques et 3 ne donnent plus lieu à reproduction. Le desman des Pyrénées, autrefois très présent dans les cours d'eau du Pays basque ne se retrouve plus que dans la partie béarnaise.



Un exemple de papillon de jour encore bien représenté dans les milieux humides : le cuivré des marais

Principaux indicateurs des Espaces Naturels Sensibles (chiffres 2017)

INTÉRÊT	PRÉCISIONS
PATRIMONIAL	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau des ENS couvre 0.03% de la superficie naturelle du département Le réseau des ENS accueille 75% des espèces animales et végétales présentes sur le territoire départemental, soit 60% des espèces régionales et 30% de toutes les espèces présentes en France Les Espaces Naturels Sensibles accueillent 30% des espèces animales inscrites sur liste rouge en France (statut vulnérables (VU), en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR)) Le réseau accueille 6% des espèces menacées en France (classées vulnérables (VU), en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR)) 243 espèces animales sont protégées par un règlement national 283 espèces végétales présentes sur les ENS sont dotées d'un statut de protection réglementaire (soit 17% de la diversité floristique présente sur les ENS)
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> 45% des ENS sont entretenus par des agriculteurs 61% sont entretenus par des associations en insertion au nombre de 5 (ADELI, MIFEN, LAGUN, Estivade d'Aspe, Béarn Solidarité) 28% sont des sites supports de recherche scientifique de la part du CNRS, INRA 13% sont des lieux de formation en BTS, master 1 et 2 41% sont des lieux de pratique de la chasse 37% sont les lieux de pratique de la pêche 13% sont clos et fermés la nuit 17% connaissent une fréquentation très forte assimilable à des sites touristiques
ACCUEIL DU PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> 50% sont marqués par un panneau d'accueil 37% disposent d'une plaquette de présentation 76% disposent d'une aire de stationnement aménagée pour voiture 65% disposent d'une possibilité de retournement pour les bus et donc en capacité d'accueillir des groupes et des scolaires 32% disposent de toilettes 26% sont dotés d'une maison d'accueil du public 76% sont dotés de sentiers balisés et entretenus 28% disposent de sentiers sur pilotis dans des zones humides 61% disposent de sentiers d'interprétation 11% disposent d'un affût pour observer les animaux
PROTECTION RÉGLEMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> 37% sont dotés d'une zone de préemption 32% sont détenus par le Conseil départemental (en tout ou partie) et en assure la gestion en régie sur 12 d'entre eux 11% sont soumis au régime forestier et donc gérés par l'office national des forêts 16 sites sont gérés par des communes, 9 par le Conservatoire des Espaces Naturels 43 /46 ont donné lieu à des dépenses en 2017 (à hauteur de 20 k€ en moyenne) 28% sont surveillés par du personnel affecté (gardes)
CONNAISSANCE	<ul style="list-style-type: none"> 67% bénéficient d'une bonne connaissance sur le patrimoine naturel 67% disposent d'un plan de gestion 33% font l'objet d'une étude de fréquentation

8/ Une action pérenne en direction de la biodiversité

Depuis 15 ans, le Département consacre un budget de 300 000 €/an en moyenne pour améliorer la connaissance, pour réaliser des actions concrètes de préservation et de sauvegarde. Il a soutenu directement l'action de nombreuses structures œuvrant sur la préservation du patrimoine naturel dans le département comme en témoigne ces différents exemples.

ESPÈCE	QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS ENGAGÉES OU SOUTENUES PAR LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT
PHRAGMITE AQUATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et animation d'un camp international de baguage • Formation diplômante pour de nombreux bagueurs français • Création d'un GIS international (France Espagne et Portugal) autour de la migration dans le golfe de Gascogne • Essai de comptage par radar aéronautique pour les oiseaux passant la nuit • Production de nombreuses publications scientifiques de référence • Acquisition par la mairie de Villefranque d'une partie des parcelles portant la roselière • Soutien logistique et matériel de la municipalité auprès de la communauté scientifique durant l'été • Premier test d'enlèvement d'espèces exotiques envahissantes 	20 k€ (50%)
GRENOUILLE DES PYRÉNÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Recherches systématiques dans tous les cours d'eau potentiels des Pyrénées et découverte d'un nouveau point en Aspe (2013) • Diagnostic populationnel permettant d'estimer la population totale pour la suivre dans le temps • Tournage d'un film : l'île Pyrénées : https://vimeo.com/125130357 	40 k€
PETIT RHINOLOPHE	<ul style="list-style-type: none"> • Programme LIFE inter-régional de conservation des chiroptères (2005/2007) • Gestion de la fréquentation de grotte de spéléologie avec le Comité départemental • Gestion de plusieurs sites à chiroptères (grottes de Sare) dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles • Inventaire des bordes et des cayolars dans les montagnes de Cize et de Soule 	30 k€
SAUMON ATLANTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active au Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) entre 1999 et 2008 • Travaux d'effacement des seuils dans les cours d'eau réalisés par certains acteurs • Equipement de stations de surveillance vidéo pour comptabiliser les remontées • Promotion de la pêche No Kill • Développement du programme Pêche 64 : 8 à 10 M€/an de chiffre d'affaires générés par le tourisme de pêche, plus de 4 000 pêcheurs/an extérieurs au département, un nombre de cartes de pêche en constante augmentation (+ 70 % de cartes jeunes en 3 ans). http://www.peche64.com/7-12043-Destination-peche-en-Bearn-Pays-basque.php 	800 k€
ASTER DES PYRÉNÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Plan National d'action réalisé 2014/2017 • Production de plaquettes techniques à l'usage des gestionnaires d'espaces naturels • Tournage d'un clip • Développement d'un outil pédagogique dédié aux scolaires (réseau Pyrénées Vivantes) • Sensibilisation des équipes de terrain gérant les abords du GR de l'Ossau pour éviter des nettoyages intempestifs • Renforcement de populations par plantation de pieds dans des stations 	15 k€

GYPAÈTE BARBU	<ul style="list-style-type: none"> • Programme INTERREG Pyrénées Vivantes (2003/2005) • Suivi des populations (succès reproducteur) • Création d'une exposition « Bec et ongle » • Création d'une mallette pédagogique Gypaète • Actions d'éducation à l'environnement (RDV du bestiaire, RDV dans les refuges...) • Soins apportés par le centre de soin « Hegalaldia » auprès de 2 à 3 gypaètes chaque année donnant lieu à des relâchers 	30 k€
ŒILLET A FLEURS GÉMINÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Prospection des Conservatoires permettant l'identification des stations. Suivi annuel • Contacts avec les municipalités concernées pour sensibiliser les décideurs • Plan de conservation de l'espèce • Récupération de graines pour dépôt dans une cryobanque 	0 €
BOUQUETIN IBÉRIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Lâcher effectué à Accous en 2019 • Développement de partenariat avec plusieurs parcs nationaux espagnols susceptibles de fournir des individus • Création d'un site internet : https://www.bouquetin-pyrenees.fr/ • Animations pédagogiques dans les classes des vallées concernées (Luz Saint Sauveur, Cauterets...) 	35 k€
CISTUDE D'EUROPE	<ul style="list-style-type: none"> • Plan régional d'actions 2004/2008 • Cartographie aquitaine de la présence/absence de l'espèce • Suivi télémétrique pour appréhender ses déplacements et ses comportements • Parution de guides techniques à l'usage des gestionnaires de plans d'eau • Parution de plaquettes d'information • Développement d'un site Internet • Tournage d'un film • Création du sentier pédagogique (Ardanavy) • Capture et destruction de tortues exotiques (tortue de Floride) • Développement de mesures compensatoires sur les barthes de l'Adour • Développement de la maîtrise foncière sur les Luys pour recréer des corridors écologiques permettant l'interconnexion des réservoirs de population et le brassage génétique 	30 k€ (8%)
VISON D'EUROPE	<ul style="list-style-type: none"> • 2 plans nationaux d'actions ont été mis en œuvre depuis 20 ans et un troisième en préparation • Inventaire de la perméabilité des ouvrages hydrauliques sous les routes départementales au Pays basque • Inventaire systématique sur les cours d'eau du Sud Landes et du Pays basque • Mise en place de formations de reconnaissance pour les piégeurs départementaux • Adaptation des périodes de piégeage à la phénologie de l'espèce • Elevage de visons d'Europe au zoo de Chizé, pour la reproduction • Etude de la qualité des habitats pour de possibles réintroductions dans le milieu naturel • Piégeage et élimination de visons d'Amérique dans le cadre d'un projet transfrontalier avec la Navarre nécessitant la création d'un cordon sanitaire autour de Pampelune 	20 k€ (4%)
BETIZU	<ul style="list-style-type: none"> • Implication du Conservatoire des races rustiques d'Aquitaine • Inventaire et catalogage des animaux (trombinoscope, sexage, filiation) • Prélèvement de tissu et analyse sanitaire pour s'assurer de l'innocuité du troupeau au regard des maladies actuelles (tuberculose bovine notamment) • Etude comportementale faite par l'INRA de Toulouse • Installation de solides clôtures autour des villages pour éviter la divagation des animaux durant l'hiver et les mécontentements de riverains • Installation de panneaux d'information des randonneurs sur le GR 10 pour éviter des incidents • Mise en place de Comité de pilotage sur les communes concernées en présence d'éleveurs • Espèce figurant désormais dans l'inventaire des mammifères sauvages de France • Tournage d'un film : https://vimeo.com/142770895 	40 k€ (40%)

9/Des initiatives prometteuses pour sauver notre patrimoine naturel



Plusieurs actions conduites par des passionnés et aidées par les pouvoirs publics ont permis de freiner cette érosion, voire même d'inverser parfois les tendances. Par exemple, le saumon atlantique avait disparu de nos cours d'eau entre 1940 et 1980 et grâce aux efforts combinés des pêcheurs, de l'administration, des collectivités, 600 poissons géniteurs parvenaient à remonter les cours d'eau en 1998 et près de 5 000 en 2018 !

Autre emblème de ce territoire, la vache béarnaise qui comptait 200 000 têtes au 20^{ème} siècle, accusait moins de 80 têtes en 1990 ce qui plaçait la race en danger critique d'extinction. Le troupeau compte aujourd'hui plus de 300 individus et une poignée de passionnés ambitionne de porter ce cheptel à plus de 500 animaux d'ici quelques années.

Le bouquetin ibérique a recouvert nos montagnes béarnaises depuis le 12 avril 2019 grâce aux efforts du Parc National.

On pourrait également parler de l'abeille noire, des variétés fruitières locales et de bien d'autres exemples qui témoignent d'initiatives prometteuses pour sauver notre patrimoine.

10/ D'un patrimoine commun à la notion de responsabilité

Le patrimoine est ce que l'on hérite et ce que l'on transmettra à nos enfants. C'est en somme notre richesse de départ. On vient de le voir, les Pyrénées-Atlantiques présentent la caractéristique d'avoir des milieux naturels aussi diversifiés qu'exceptionnels, des espèces uniques au monde aux effectifs réduits et en recul et un réseau de partenaires engagés et actifs.

Par ailleurs, de nombreuses espèces sont utiles pour l'homme. Elles participent au soutien de filières économiques. Citons la pêche à la ligne des poissons migrateurs permettant des retombées économiques de 8 M€ pour le territoire, l'exploitation du gelidium sur la côte à des fins commerciales qui permet parfois aux pêcheurs de sauver leur activité, la chasse, le tourisme de nature...

D'autres espèces sont intimement liées à la culture traditionnelle, à la mythologie encore très vivace que ce soit dans les pratiques, la langue ou l'étymologie (la vache betizu, l'abeille noire du Pays basque, les chiroptères dans les grottes...). D'autres symbolisent notre territoire (ours brun ou saumon atlantique ornant les frontons des communes, vache sur le drapeau du Béarn,...).

Finalement, le patrimoine est un consensus établi par un groupe sur la vision qu'il porte sur un objet, un monument, un paysage, une espèce.

Mais le fait même d'hériter et de transmettre nous place en situation de responsabilité. Il faut tâcher de ne pas déprécier cette richesse de départ et si possible la bonifier, la valoriser. Etre dépositaire d'un territoire riche nous oblige à en prendre soin, au risque d'être comptable auprès des autres.



Premières assises nationales de la biodiversité organisées dans les Pyrénées-Atlantiques en 2011

L'originalité du concept de patrimoine appliqué au vivant est que celui-ci bouge, circule, évolue dans le temps, passe sur d'autres territoires. Comment être gardien d'une chose qui évolue ? Cela sous-tend l'idée d'une co-responsabilité entre tous les acteurs du territoire en intégrant toutes les échelles (internationale, nationale, régionale, départementale, intercommunale, locale, propriétaire, citoyen). Chaque strate doit prendre sa part de responsabilité.

11/ Vers une démarche originale

Par le passé, cette politique s'est traduite par plusieurs plans d'actions pluriannuels, dont le dernier s'est terminé fin 2017.

Depuis, l'Exécutif départemental a souhaité rendre l'intervention départementale plus lisible, compréhensible, mais également plus visible. Cette nouvelle stratégie devait en outre, chercher à accroître la transversalité entre différents acteurs et rechercher un équilibre territorial.

En 2018, un travail a donc été conduit en rassemblant un collectif d'acteurs (associations, individuels, Université,...) travaillant dans le département et connaissant particulièrement bien l'état de la biodiversité.

Concrètement, il a été proposé de dresser une liste de 64 espèces sur lequel le territoire départemental est en situation de responsabilité. Par responsabilité du territoire, on entend l'obligation morale des acteurs de ce territoire de préserver ce patrimoine commun exceptionnel et en danger, d'en être comptable et de s'en porter garant.

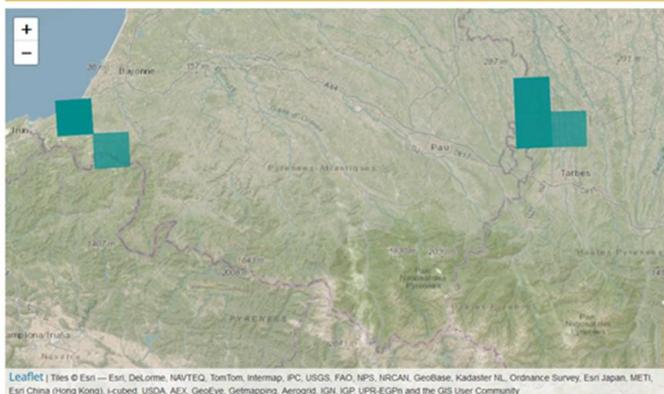
Cette liste s'est construite sur les notions suivantes :

- **Endémisme** : ces espèces sont présentes sur le 64 et que là !
- **Aire de répartition** : soit elles ont disparu de notre territoire et se retrouvent ailleurs, soit elles arrivent car elles disparaissent ou régressent ailleurs, soit elles fréquentent ponctuellement le territoire
- **Populationnelle** : le gros des effectifs mondiaux est présent sur le territoire départemental
- **Fonctionnelle** : elles ont besoin de ce territoire pour différentes raisons (halte migratoire, reproduction, hivernage, ...)
- **Etat de conservation** des effectifs : ces espèces sont en phase de régression, d'augmentation ou de stagnation de leurs effectifs à l'échelle de leur aire de répartition.

Exemple de la répartition géographique de la moule perlière

Moule perlière

Données de présence actuelle et historique



C'est une approche par espèce qui diffère sensiblement des méthodes actuellement employées (approche par habitats, par corridors, par services écosystémiques, au regard du changement climatique...) mais qui présente avant tout l'intérêt de la lisibilité de l'action publique. Elle engage l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche partenariale visant à optimiser les efforts de chacun, qu'ils soient techniques ou financiers.

Même si l'idée paraît nouvelle, bien d'autres organismes y travaillent : le département voisin des Landes a établi une liste en 2017 pour construire sa stratégie ENS. Le Parc National des Pyrénées a aussi dressé une liste d'espèce à responsabilité sur son territoire. La DREAL publiera sous peu une liste d'espèce par département. La Région ambitionne en 2020 de mettre en exergue des hot spots de biodiversité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Bref, chaque organisme construit sa vision pour concentrer ses moyens, notamment financiers, dans un contexte budgétaire resserré.

Si cette liste implique le territoire, elle impose avant tout au Conseil départemental de jouer un rôle important d'initiateur, de fédérateur, de catalyseur. Elle impose aux services départementaux une certaine forme d'exemplarité notamment dans l'exercice d'un travail conjoint et cohérent des différentes directions. Elle impose au Département de s'engager techniquement et financièrement aux côtés de partenaires pour soutenir leur action notamment dans la durée.

Arrêter la liste à 64 espèces nous semblait être un objectif compatible avec les moyens humains et financiers disponibles mais il est également apparu essentiel de porter un effort spécifique en direction de la sensibilisation. Certains actes dommageables sont commis par simple méconnaissance ou méprise et il y a donc un gisement d'actions à mener.

In fine, la liste fait apparaître des espèces inconnues du public (notamment dans le compartiment végétal constituant la moitié de l'échantillon), des espèces emblématiques de notre territoire (gypaète par exemple), des espèces courantes aussi (hérisson, petit rhinolophe), des reliques glaciaires, des espèces d'affinités subtropicales... Elles occupent tous les écosystèmes (océan, cours d'eau, forêt, zone planitiaire, zone montagnarde...). Ce sont parfois des espèces d'intérêt européen, des espèces protégées et parfois des espèces qui n'ont aucun statut, pas même une fiche à l'inventaire national du patrimoine naturel !

11/ La liste «ESPÈCES 64»

N° d'ordre	Nom usuel	Nom latin	N° d'ordre	Nom usuel	Nom latin
1	Aconit napel	<i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>napellus</i> L., 1753	33	Grand tétras	<i>Tetrao urogallus aquitanus</i> (Linnaeus, 1758)
2	Agrion de Graëlls	<i>Ischnura graellsii</i> (Rambur, 1842)	34	Grémil de Gaston	<i>Buglossoides gastonii</i> (Benth.) I.M.Johnst., 1954
3	Algue rouge gelidium	<i>Gelidium corneum</i> (Hudson) J.V.Lamouroux	35	Grémil prostré	<i>Glandora prostrata</i> (Loisel.) D.C.Thomas, 2008
4	Alzonielle	<i>Alzoniella</i> sp.	36	Grenouille des Pyrénées	<i>Rana pyrenaica</i> (Serra-Cobo, 1993)
5	Ange de mer	<i>Squatina squatina</i> (Linnaeus, 1758)	37	Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i> (Linnaeus, 1758)
6	Aphyllanthe de Montpellier	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., 1753	38	Hérissou d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)
7	Aspérule capillaire	<i>Asperula capillacea</i> (Lange) R.Vilm., 1975	39	Iris de Bayonne	<i>Iris graminea</i> L., 1753
8	Aster des Pyrénées	<i>Aster pyrenaicus</i> Desf. ex DC., 1805	40	Ketmie rose des marais	<i>Hibiscus palustris</i> L., 1753
9	Avoine cantabrique	<i>Helictotrichon cantabricum</i> (Lag.) Gervais, 1973	41	Lagopède alpin	<i>Lagopus muta pyrenaica</i> (Hartert, 1921)
10	Azuré de la pulmonaire	<i>Phengaris alcon</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775)	42	Lichen pulmonaire	<i>Lobaria pulmonaria</i>
11	Badasse	<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop	43	Marguerite à feuilles charnues	<i>Leucanthemum ircutianum</i> subsp. <i>crassifolium</i> (Lange) Vogt, 1991
12	Betizu	<i>Bos taurus</i> (Linnaeus, 1758)	44	Miramelle pyrénéenne	<i>Cophopodisma pyrenaica</i> (Fischer, 1853)
13	Bouçage à feuille de berle	<i>Pimpinella siifolia</i> Leresche, 1879	45	Moule perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i> (Linnaeus, 1758)
14	Bouquetin ibérique	<i>Capra pyrenaica</i> (Schinz, 1838)	46	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i> (Linnaeus, 1758)
15	Bourdon des Pyrénées	<i>Bombus pyrenaicus</i> (Perez, 1879)	47	Oeillet à fleurs géminées	<i>Dianthus geminiflorus</i> Loisel., 1807
16	Brochet aquitain	<i>Esox aquitanicus</i>	48	Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784
17	Bruyère de Saint-Daboec	<i>Daboecia cantabrica</i> (Huds.) K.Koch, 1872	49	Percnoptère d'Egypte	<i>Neophron percnopterus</i> (Linnaeus, 1758)
18	Bythinelle	<i>Bythinella</i> sp	50	Perdrix grise des montagnes	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> (Linnaeus, 1758)
19	Cénobite	<i>Panthea coenobita</i> (Esper, 1785)	51	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)
20	Chenillette poilue	<i>Scorpiurus subvillosus</i> L., 1753	52	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i> (Vieillot, 1817)
21	Cirse roux	<i>Cirsium carniolicum</i> Scop., 1772	53	Pouce-pied	<i>Pollicipes pollicipes</i>
22	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i> (Lantz, 1927)	54	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)
23	Cochlée des estuaires	<i>Cochlearia aestuaria</i> (J.Lloyd) Heywood, 1964	55	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i> (Linnaeus, 1758)
24	Corbeille d'or des sables	<i>Alyssum loiseleurii</i> (P.Fourn., 1936)	56	Scherotheca	<i>Scherotheca</i> sp.
25	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	57	Sphaigne molle	<i>Sphagnum molle</i>
26	Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1811)	58	Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817
27	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	59	Statice de Salmon	<i>Limonium binervosum</i> (G.E.Sm.) C.E.Salmon, 1907
28	Euphorbe péplis	<i>Euphorbia peplis</i> L., 1753	60	Stégogramme de Pozo	<i>Cyclosorus pozoi</i> (Lag.) C.M.Kuo, 2002
29	Faucheuse géante	<i>Gyas titanus</i> Simon, 1879	61	Trèfle d'eau	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753
30	Geranium d'Endress	<i>Geranium endressii</i> J.Gay, 1832	62	Trichomanès remarquable	<i>Vandenboschia speciosa</i> (Willd.) Kunkel, 1966
31	Gesse de Bauhin	<i>Lathyrus bauhinii</i> Genty, 1892	63	Vipère de Séoane	<i>Vipera seoanei</i> (Lataste, 1879)
32	Gomphe à pattes jaunes	<i>Stylurus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	64	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i> (Linnaeus, 1760)

12/ La liste «ESPÈCES 64» en chiffres

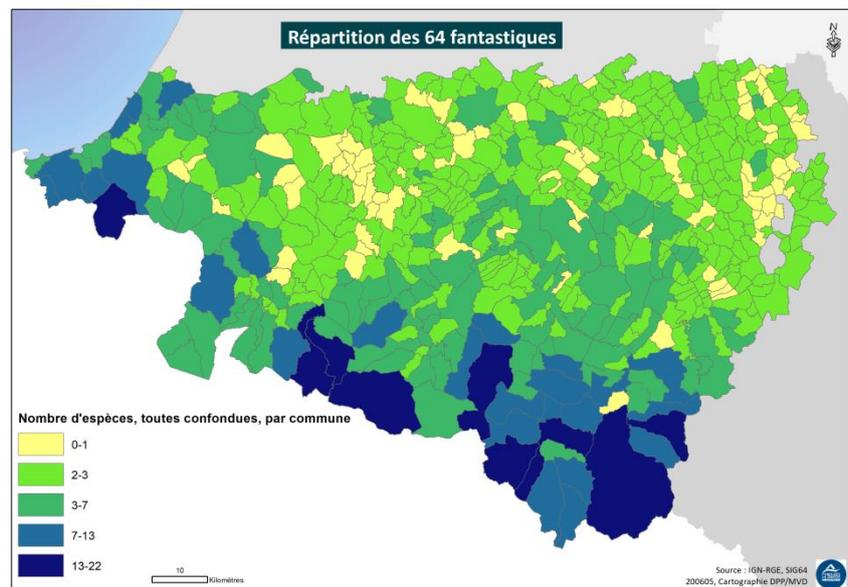
L'échantillon de 64 espèces se répartit de la façon suivante :

- 30 espèces relèvent du règne végétal : 27 plantes à fleurs terrestres, 1 espèce de mousse, 1 lichen et 1 algue marine
- Le spectre animal (34 espèces) est assez large : 8 insectes, 7 oiseaux, 6 mammifères, 3 mollusques, 3 poissons, 2 reptiles, 2 crustacés, 1 amphibien, 1 opilione, 1 ver
- En terme de connaissance, eu égard aux actions déjà entreprises par le passé, on estime que 62% des espèces disposent d'un niveau de connaissance bon à très bon qui permet notamment de connaître leur localisation. C'est le cas essentiellement des plantes et de certains animaux emblématiques. Des efforts en termes de connaissance sont donc à concentrer pour 25 d'entre elles.
- En terme de répartition spatiale, 26 sont inféodées à la montagne, 19 sont présentes sur les plaines et coteaux, 9 dans les cours d'eau, 6 sur le littoral et 3 dans l'océan... 29 sont liées de près ou de loin, à l'eau !
- Parmi les espèces les plus couramment citées, on retrouve par ordre décroissant : hérisson d'Europe, ver de terre *scherotheca*, petit rhinolophe, saumon atlantique, écrevisse à pattes blanches, cistude d'Europe, bruyère de Saint-Daboec,...
- Parmi les espèces exceptionnelles et très peu citées (présence sur 1 ou 2 communes seulement), on retrouve : bouquetin ibérique, bourdon des Pyrénées, brochet aquitain, euphorbe péplis, océanite tempête, pouce-pied, vison d'Europe, agrion de Graëlls, ange de mer, aspérule capillaire, cénobite, corbeille d'or des sables, gomphe à pattes jaunes, sphaigne molle, statice de Salmon
- Les 64 espèces se développent sur une cinquantaine d'habitats naturels différents (sur les 184 habitats présents dans le département)
- 458/548 communes du département sont concernées par la présence d'au moins une espèce

(comptabilité excluant le hérisson, présent partout). Certaines présentent plus de 10 espèces et se rangent par ordre décroissant de la manière suivante : Laruns (22 espèces), Arette (20), Lescun (16), Accous (15), Sare, Béost, Larrau, Lecumberry, Mendive, Eaux-Bonnes, Léas-Athas, Louvie-Juzon, Etsaut, Lanne-en-Barétous, Urdos, Urrugne,

Ascain, Bielle, Louvie-Soubiron, Osse-en-Aspe, Aydius, Borce, Escot, Estérençuby. C'est donc essentiellement sur le territoire de la montagne béarnaise que les enjeux sont les plus forts

- 60 espèces résident de manière permanente sur le territoire et sont donc potentiellement visibles à n'importe quel moment de l'année, 3 utilisent notre département en période de reproduction (printemps-été) et 1 en halte migratoire (octobre-novembre),



- Un peu moins de la moitié de l'échantillon (27) est en limite d'aire de répartition, ce qui traduit, à l'avenir, de possibles changements des effectifs soit dans le sens de l'accroissement, soit dans le sens de la diminution
- Cet échantillon démontre, une fois de plus, que notre département est au carrefour des influences climatiques. 19 espèces présentent une affinité atlantique, 15 alpine, 13 continentale, 6 méditerranéenne et 2 subtropicale
- 22/64 sont marquées par un endémisme fort (limité aux Pyrénées) à très fort (limité aux Pyrénées-Atlantiques) lié notamment à la dernière phase de glaciation
- Sur le plan des tendances, 44 espèces connaissent une diminution de leurs effectifs et on considère même que 4 espèces ont disparu du territoire. Pour le reste, les connaissances ne permettent pas de tirer des enseignements
- Concernant les menaces qui pèsent sur ces espèces, les aménagements, la disparition de l'habitat, le dérangement, le réchauffement climatique, l'extension des espèces exotiques envahissantes sont les items qui reviennent avec la plus grande fréquence
- Du point de vue des enjeux naturalistes, 58% sont des espèces présentant suffisamment d'enjeu à l'échelle de la région pour être classée espèce déterminante ZNIEFF
- Certaines espèces présentent aussi un intérêt pour l'homme. Par ordre décroissant, les rôles d'indicateur de la qualité de l'eau et du réchauffement climatique arrivent en tête, suivis de la valeur ornementale (6 espèces), de la ressource pharmaceutique (5), alimentaire (5), du rôle de symbole, ...
- Sur le plan du risque de disparition, la codification UICN classe les 50 espèces¹ de la façon suivante (prisme national) : 36% sont classées en préoccupation mineure et donc inversement 64% sont considérées comme menacées à des niveaux plus ou moins forts (40% sont des espèces vulnérables, 31 % quasi menacées, 16% en danger, 9% en danger critique d'extinction et 3% déjà éteintes)
- Sur le plan des dispositions prises notamment en matière de protection réglementaire, les 2/3 des espèces sont protégées par une loi française (dont 34 à l'échelle nationale et 6 à l'échelle régionale) : 24 autres espèces ne disposent donc d'aucune disposition
- Le réseau des Espaces Naturels Sensibles ne permet de conserver que 1/3 de ces espèces
- 9/64 d'entre elles ont été jugées par l'Etat suffisamment importantes pour devoir être à l'avenir protégées par l'instauration d'une nouvelle zone à statut réglementaire (SCAP 2012)
- 58 espèces ont bénéficié d'au moins une action au cours des années passées. 22/64 espèces bénéficient ou ont bénéficié d'un suivi par un programme coordonné de recherche et de gestion
- 23 partenaires différents (associations, établissements publics ou spécialistes individuels) s'activent pour sauvegarder ce patrimoine exceptionnel.



¹ A noter : 14 espèces n'ont pas été évaluées

13/ La stratégie adoptée

A) Plan Stratégique de Redéploiement du réseau des Espaces Naturels Sensibles

Depuis 1971, le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Pyrénées-Atlantiques s'est consolidé progressivement. D'abord sur des considérations de cadre de vie, de réponse à des attentes en espaces verts exprimées par les habitants des agglomérations, puis sur des problématiques plus tournées sur le patrimoine naturel et la biodiversité. Géographiquement, le réseau est né d'abord sur le littoral dans les années 70, puis s'est développé vers l'intérieur du territoire notamment sur les coteaux béarnais dans les années 90, ensuite sur les forêts de montagne dans les années 2000. Le réseau est imparfait dans sa couverture géographique et thématique. Il est donc pluriel et sa lecture en est rendue difficile.

En 2017, l'Exécutif a souhaité redéfinir le réseau des Espaces Naturels Sensibles : c'est-à-dire faire le tri entre des espaces qui paraissent intéressants du point de vue patrimonial (biodiversité, paysager,...), répondant à une attente sociale et n'engendrant pas des coûts d'aménagement et d'entretien trop importants pour notre collectivité.

Une base de données a été dressée présentant 50 Espaces Naturels Sensibles et plus de 100 paramètres alpha numériques. Certains paramètres portent sur le niveau d'équipement, d'autres sur l'effort financier consenti par l'Institution, d'autres encore sur le patrimoine naturel en présence.

Une étude cherchera à discriminer 3 à 4 familles d'ENS présentant des similitudes et plusieurs scénarios seront élaborés et soumis aux élus.

L'une de ces familles pourrait alors être déclassée. Pour chacun des sites, nous rechercherons ensuite des modalités de déclasserment juridiquement et politiquement acceptables (cession de terrain auprès d'autres partenaires investis dans la préservation de l'environnement, convention de partenariat, réduction progressive des subventions octroyées au gestionnaire, reclassement du site dans d'autres politiques départementales...).

B) Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt

La liste de 64 espèces sera la clef de voûte des futures interventions en matière de recrutement de nouveaux sites ENS, d'actions sectorielles, de sensibilisation et d'éducation de la population à la question de la biodiversité.

Les actions devront aboutir à une répartition équilibrée sur le territoire. Celles-ci devront faire le lien entre les activités humaines, la culture, l'histoire... Leurs effets devront se mesurer, s'appréhender.

Ces interventions seront naturellement portées en maîtrise d'ouvrage départementale.

Les actions proposées par des tiers de niveau local (collectivités, associations) et supra départemental (LIFE, POCTEFA, PNA et PRA,...) seront soutenues dès lors qu'elles s'inscriront sur le territoire départemental.

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt :

Les objectifs de cette stratégie sont les suivants :

- garantir un maintien des 64 espèces et de leur habitat sur le département et si possible, reconquérir l'espace perdu depuis les années 1980,
- permettre l'appropriation locale de ce patrimoine exceptionnel,
- fédérer les acteurs autour de ces enjeux,
- générer et poursuivre des actions de territoire pérennes garantissant un suivi durable.

Conditions-socles à remplir :

Les actions attendues recouvrent, a minima, 1 des 3 axes suivants:

- > **Axe 1** : les actions **de connaissance ou de diagnostic** dès lors qu'elles sont un préalable nécessaire à l'établissement de préconisations favorables à l'espèce à mettre en œuvre.
- > **Axe 2** : les actions **de gestion** au profit des habitats hébergeant ponctuellement ou régulièrement une ou plusieurs des espèces listées, répondant :
 - soit à des objectifs de suivi durable, de restauration, de réhabilitation ou de régulation d'espèce(s) ou/et d'habitat(s) naturel(s) ou semi-naturel(s),
 - soit à des objectifs de conservation par la mise en œuvre de pratiques et d'usages durables pour les loisirs nature des habitants du territoire, l'écotourisme et les activités de pêche et de chasse s'appuyant sur des travaux d'aménagement, d'amélioration ou d'entretien d'espaces agricoles et forestiers en déprise, la mise en défens de secteurs sensibles, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes...
- > **Axe 3** : les actions **d'éducation, de sensibilisation, de participation citoyenne ou de formation** pour tous (grand public, publics professionnels, publics jeunes et seniors, personnes à handicap,...) en lien avec une ou plusieurs espèces listées ainsi que leurs habitats naturels.

Les projets, même s'ils concernent une pluralité d'espèces plus large que celle de la liste « Espèces 64 », devront avoir une portée majoritairement consacrée à une ou plusieurs des espèces de cette liste.

Les projets pourront porter sur les milieux utilisés par les espèces de la liste (montagne, zones humides, océan, cours d'eau, littoral, plaine et coteaux, forêt...).

Porteurs de projets éligibles

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux :

1. Collectivités locales (communes, intercommunalités, commissions syndicales...)
2. Associations (associations gestionnaires d'espaces naturels, associations favorisant l'agro-écologie, associations d'éducation à l'environnement, groupements de chasse, pêche, de préservation de l'environnement, ...)
3. Etablissements publics de l'État (Parc national, ONF, organismes de recherche...)
4. Organismes consulaires (chambre d'agriculture, CCI, ...), Conservatoires botaniques
5. Etablissements d'enseignement.

Plusieurs structures peuvent se grouper pour déposer un même projet, le caractère multi-partenarial ainsi apporté à la démarche constituant un élément appréciable. L'une d'entre elles devra cependant être désignée comme responsable administratif qui assurera le lien avec le Département.

Les projets présentés par une personne physique ou un groupement non formalisé de personnes physiques ne sont pas éligibles. Si ces projets ont toutefois une réelle dimension d'intérêt collectif, ces personnes peuvent proposer à des associations ou des groupements formalisés de les incorporer dans leur propre plan d'actions, à charge pour ces derniers, après avoir accepté cette prise en compte, de déposer une candidature à l'AMI (ou d'inclure ces projets au sein d'une candidature déjà en cours de préparation) et d'assumer ensuite la responsabilité administrative, technique et financière de la mise en œuvre de ces projets.

Projets éligibles

L'appel à manifestation d'intérêt se veut largement ouvert et ne fixe donc pas une liste limitative et pré-établie de types ou de modalités d'actions pouvant s'inscrire dans les 3 axes présentés ci-dessus et qui seraient seules susceptibles d'être retenus.

Pour la bonne cohérence d'ensemble de la démarche, il est cependant précisé que les projets présentant des caractéristiques listées ci-dessous seront prioritairement pris en compte :

1. Les projets portant directement sur au moins une des espèces de la liste « Espèces 64 ». Pour le cas d'un projet pouvant développer une action périphérique (sur un milieu ou d'autres espèces), le dossier pourra être étudié s'il précise de quelle manière l'action aura une conséquence favorable sur l'une des espèces-cibles de la liste.
2. Les projets s'inscrivant directement en pleine conformité avec au moins 1 des 3 axes de l'AMI,
3. Les projets dont le montant estimatif est d'au moins 5 000 € TTC,

4. Les projets dont le montant estimatif n'est pas supérieur à 120 000 € TTC,
5. Les dossiers dont l'action principale (l'action-pivot) est susceptible d'être engagée techniquement au plus tard le 31 août 2021,
6. Les études et projets se déroulant exclusivement sur le territoire départemental ou, au minimum, sur une partie très significative de celui-ci s'il s'agit d'actions susceptibles de se dérouler également sur d'autres départements contigus,
7. Les études de connaissance et de diagnostic donnant directement lieu à des préconisations favorables à l'une ou plusieurs espèces listées,
8. Les projets directement compatibles avec les objectifs plus globaux de préservation ou de restauration du fonctionnement des écosystèmes naturels et semi-naturels, terrestres ou aquatiques.

En revanche, ne seront pas prioritaires les projets ne portant que sur une adaptation réglementaire au titre du Droit de l'Environnement (dossier d'incidence, loi sur l'eau, études d'impacts, dérogation espèces protégées,...).

Durée du projet

Le projet présenté devra avoir une durée prévisionnelle de mise en œuvre d'un maximum de 24 mois.

Accompagnement

Le Conseil départemental s'engage à apporter un appui d'accompagnement en ingénierie aux porteurs de projets qui auront été pré-sélectionnés pour, si nécessaire, les aider à finaliser l'élaboration de leur projet ou à préciser les modalités de sa mise en œuvre.

Un appui financier sera apporté par le Conseil départemental, dans le cadre de son Budget primitif 2021, aux porteurs des projets finalisés et retenus par le Comité de sélection.

La mise en œuvre du projet et la répartition des versements relatifs à ce soutien financier devront s'inscrire sur une durée de 2 ans maximum.

Par ailleurs, les porteurs de projet seront encouragés à rechercher des financements complémentaires.

A partir de 2021, l'appui financier apporté par le Département aux actions en faveur du maintien de la biodiversité interviendra principalement au sein de ce nouveau dispositif d'appel à manifestation d'intérêt qui se substituera donc, par paliers, aux subventions départementales qui étaient attribuées en dehors de ce cadre.

Calendrier

- Publication de l'AMI : 9 juillet 2020
- Date limite de remise des dossiers de candidature : 15 octobre 2020
- Proposition de premières pré-sélections de projets : novembre 2020 (pouvant donner accès à un appui en ingénierie de la part des services départementaux pour aider à leur finalisation si nécessaire)
- Classement par le Comité de sélection des projets dans un ordre de priorité par rapport aux objectifs de l'AMI : décembre 2020

- Propositions de scénarii de choix final des projets retenus - en fonction des hypothèses de maquette financière du Budget primitif 2021 du Département : janvier 2021
- Décision officielle sur le choix final des projets retenus et sur l'appui financier qui leur sera apporté par le Département :
 - pour une première série de projets : lors de la réunion de la Commission permanente de février 2021,
 - pour une deuxième série de projets : lors d'une réunion de la Commission permanente intervenant à partir d'avril 2021.

Critères de sélection

En plus des caractéristiques (présentées au paragraphe *Projets éligibles*) qui favorisent la priorisation initiale des projets, la sélection de ceux qui seront finalement retenus reposera sur une analyse détaillée par le Comité de sélection des autres caractéristiques suivantes :

1. la pertinence des actions proposées vis-à-vis de l'espèce ou des espèces considérées,
2. la compatibilité entre la nature du projet et les priorités d'actions retenues par le Département au sein de sa démarche « Espèces 64 » (connaissance, conservation, sensibilisation),
3. le caractère opérationnel du projet (préconisations de travaux, sessions de sensibilisation,...),
4. l'inscription du projet dans une temporalité compatible avec le sujet traité,
5. l'adéquation entre l'ambition, la méthode et le budget envisagé,
6. le partenariat avec des collectivités, notamment les communes,
7. l'inscription du projet au sein d'une stratégie territoriale en matière de biodiversité déjà identifiée (SCOT, PLUI finalisé, atlas de biodiversité communale, trame verte et bleue,...) ou éventuellement en préparation, mais susceptible de se concrétiser pendant la durée de mise en œuvre du projet (PLUI, trame verte et bleue, trame noire – pour la réduction de l'éclairage nocturne, atlas de biodiversité communale ou intercommunale, stratégie de hot spots de biodiversité,...),
8. les références et l'expérience du porteur de projet,
9. la répartition équilibrée entre les territoires,
10. l'adéquation entre le projet et la dimension départementale de l'espèce.

C) Recherche de synergie avec les autres partenaires

Tous les acteurs publics du territoire s'emparent aujourd'hui de cette question de société.

- Les Observatoires de biodiversité (OAFS, OBV...) se structurent pour apporter une aide à la décision,
- L'Etat ayant ratifié des accords internationaux, développe une stratégie de Création des Aires protégées qu'il développera dans les mois à venir,
- Le Conseil régional, chef de filât Biodiversité, a lancé une étude sur les hot spots de biodiversité qui permettra de localiser les secteurs à enjeux,
- L'agglomération de Pau conçoit une stratégie Biodiversité autour des corridors écologiques, de la promotion de l'agriculture de qualité et de proximité,
- Les Commissions syndicales de la montagne basque promeuvent un projet de Parc Naturel Régional couvrant un quart du territoire départemental,

- Le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine développe une stratégie dans le cadre de sa fusion avec le CEN Limousin et Poitou Charente,
- Le Conservatoire du littoral met en œuvre sa stratégie foncière,
- L’Etablissement Public Foncier du Pays Basque et la SAFER agissent désormais sur une politique foncière en direction de l’environnement,
- Les communes s’engagent aussi sur ce champ en développant des initiatives très originales.

Il est primordial de tenir compte de ces dynamiques, de ces intentions pour parvenir à rendre les actions de terrains plus efficaces.